

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30

Date de convocation : 15 janvier 2019

Délibération

N°B2019_19

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

EXCUSES : Michel JAMMES, Christian LAPALU

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Roger BRUNEL (délibérations N°B2019_29 et N°B2019_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019_01 à N°B2019_22)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

OBJET : ENVIRONNEMENT – Convention avec l'Eco organisme Eco-TLC

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, le Grand Narbonne mène une politique volontariste visant au recyclage et à la réduction des déchets produits, conformément aux accords du Grenelle de l'Environnement.

Aux termes de l'article L.541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marchés français à titre professionnel des textiles, linges et chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au traitement de ces produits.

L'éco organisme national Eco TLC a été créé pour répondre à cette obligation afin de percevoir les contributions des professionnels et verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales.

Il s'agit de permettre, grâce à une meilleure information des citoyens et une meilleure coordination de la collecte, le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

N°B2019_19

Le Grand Narbonne a organisé pour l'instant la collecte des TLC en partenariat avec EBS le Relais qui met à disposition des usagers des bornes de récupération sur tout le territoire et collecte 300 T/an soit 2,5 kg /habitant/an (tandis que le potentiel est de 7kg/ habitant/an).

L'adhésion à Eco TLC permet à la collectivité ou à l'EPCI de bénéficier d'outils techniques de communication et d'un soutien financier.

Le soutien financier pouvant être versé au Grand Narbonne est fixé à 0.10 € par habitant/an.

Il est proposé de conventionner pour une durée de 12 mois, jusqu'au 31 décembre 2019.

Vu en Commission 3 le 10 janvier 2019,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver les modalités techniques et financières définies par la convention ci-jointe avec Eco-TLC,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention

Pièce jointe à la délibération :

Convention Eco-TLC

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 24/1/2019
et de sa publication
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

